

À LA RECHERCHE DE LA NOTE TÉLÉTRAVAIL PERDUE

Après des mois d'attente, la note départementale télétravail a été présentée aux représentants du personnel lors du CSAL en Formation spécialisée du 19 septembre. Cette note rédigée à la demande des chefs de service était très attendue des agents et de leurs représentants pour « clarifier » les pratiques en terme de télétravail.

Quel ne fût pas notre surprise d'apprendre en CSAL du 11 octobre que cette note était destinée uniquement aux chefs de service et n'avait pas vocation à être communiquée aux agents (cf. https://57.cgtfinespubliques.fr/IMG/pdf/cr_csa_11.10_2024.pdf)

Mais finalement, que dit cette note top secrète ? Ou plutôt que ne dit-elle pas ?

Au sujet de la durée de présence sur la mission et/ou dans le service avant de pouvoir prétendre au télétravail :

« Il est rappelé qu'il n'y a pas de délai « par principe » avant mise en place du télétravail lors de l'arrivée d'un nouvel agent dans un service. Toutefois pour un agent primo-recruté comme pour un nouveau télétravailleur, un délai d'adaptation au poste, d'une durée de 3 mois maximum, peut être institué. »

Toute référence à un délai de 6 mois ou 1 an obligatoire n'est donc pas écrite dans la note et dépend du degré d'autonomie de l'agent. A cet effet, les agents peuvent télécharger l'autoévaluation sur Ulysse. (<http://nausicaadoc.appli.impots/2018/012869>)

Sur les refus de télétravail, la Moselle s'illustre par la quasi-absence de refus de télétravail et par l'absence de recours par les agents. Dans la réalité, le monde du télétravail n'est pas si rose. Les agents rapportent souvent une incompréhension face à des refus lors de l'entretien préalable. Cela peut être un refus de télétravail mais également un refus sur le nombre de jours souhaités par l'agent. La note départementale rappelle qu'un entretien préalable informel doit avoir lieu avant le dépôt de la demande dans SIRHIUS, mais une absence d'accord lors de cet entretien n'empêche en rien le dépôt officiel de la demande. Si vous souhaitez contester la décision de votre chef de service en matière de télétravail, il faut impérativement en faire la demande dans SIRHIUS.



Dans ce cas, la note départementale précise :

« En cas de refus, le chef de service convie l'agent à un entretien obligatoire par courriel avec accusé de réception et lui explique les motifs qui le conduisent à refuser la demande.

A l'issue de cet échange, les motifs de refus sont saisis dans SIRHIUS et un courriel avec accusé réception est adressé au collaborateur et au référent télétravail lui rappelant ces motifs et faisant mention des délais et voies de recours. L'agent a alors la possibilité d'engager un recours. »

Pour la CGT Finances Publiques, la note départementale ne doit pas servir de prétexte pour limiter le télétravail ou créer des règles qui seraient en deçà des notes nationales et départementales.

Nous invitons chaque agent qui souhaite demander du télétravail à le faire via SIRHIUS, quel que soit l'avis émis par le chef de service lors de l'entretien préalable.

Pour la CGT Finances Publiques Moselle, le télétravail est un mode d'organisation qui se développe et qui est de plus en plus recherché du fait de l'individualisation du travail, de la dégradation des conditions de travail et de l'augmentation des coûts du transport.

Pour aller plus loin :

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dossier/teletravail-evolution-des-pratiques-et-conditions-de-travail>

SUPPRESSION DE 550 EMPLOIS À LA DGFIP

Encore une fois malgré les discours sur notre utilité en tant qu'administration régaliennne, utile aux populations et au fonctionnement du pays, notamment en matière de lutte contre la fraude fiscale, le verdict est tombé : 550 emplois dans la charrette cette année, et une DGFIP exemplaire surtout dans le rétrécissement de nos effectifs.

Cela veut dire que tu n'es pas prêt d'avoir un ou une collègue pour travailler à tes côtés dans les prochains mois.

Pour rappel, en Moselle au dernier recensement de septembre 2024, il manquait 38 cadres B et 12 cadres C.



DE L'ARGENT IL Y EN A MAIS PAS DANS NOS POCHESES !!!

Depuis 2010 (gel du point d'indice, indexé avant cette date sur l'inflation)

Progression du point d'indice + 6,2 %



Hausse des prix (hors tabac) +23,86

Avec un point d'indice indexé sur l'inflation nous aurions aujourd'hui sur nos payes :

- de +310 à +380 euros par mois pour un cadre C en fin de carrière

- de +409 à +477 euros par mois pour un cadre B en fin de carrière

- de +547 à +789 euros par mois pour un cadre A en fin de carrière

Le gouvernement propose encore le gel du point d'indice pour 2024 et 2025

Nouveauté 2024 : la fin de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)

Bien sûr, cette prime ne répond pas aux pertes de rémunération des dernières années, mais la CGT demandait qu'elle soit versée à nouveau cette année. Pour rappel, l'an dernier la prime moyenne par fonctionnaire était de 700 euros.

La sentence est tombée : austérité oblige, pas de GIPA cette année !

Calculatrice pour mesurer ta perte de GIPA : <https://gipaoupas.cgffinancespubliques.fr/>

AUSTÉRITÉ FINANCIÈRE A TOUS LES NIVEAUX

Dans le cadre des politiques de gestion immobilière de l'État nous allons droit vers des massifications de services où l'objectif va être de gagner du mètre carré sur notre dos.

Après les économies de chauffage, de courrier, de locaux, quelles seront les prochaines pistes concoctées par nos administrations ?

Élevage de pigeons voyageurs ?

Installation de vélo-bureau pour que par la force du mollet des agents génèrent eux-mêmes leur électricité ?

LA FIN DES PONTS EN MOSELLE (et partout à la DGFIP)

La Direction Générale connaît ses classiques, Robert Lamoureux, Jean Lefebvre et la 7ème Compagnie sont manifestement en bonne place dans sa vidéothèque.

"Chef, Chef, si je connaissais le ___ qui a fait sauter le pont !!! (le retour)

D'une manière unilatérale, les « ponts naturels », c'est fini à la DGFIP, et celle de Moselle sera aussi impactée par cette mesure. La raison officielle : nous sommes une administration d'État qui doit ouvrir toute l'année et montrer l'exemple.

Ce discours hypocrite cache le manque d'exemplarité de notre administration en termes de salaires, de missions, d'emplois et de conditions d'accueil des populations mosellanes tout au long de l'année.



La CGT Finances Publiques 57 considère que ces mesures ne sont pas inéluctables et que le Projet de loi de Finance émane d'une vision politique néfaste pour les travailleurs du pays, DGFIP comprise.

CE SONT LES... AUTRES

La politique de restructuration bat son plein au cœur des Finances Publiques avec son lot de fermetures, de fusions de services permettant aux usagers d'avoir une multitude de missions à sa disposition (et un peu pour des raisons budgétaires aussi).

Dans cette optique, le Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Sarrebourg accueille une antenne du Service Des Impôts Fonciers (SDIF) de Metz. Une installation de premier ordre, un service haut de gamme avec un guichet dédié, des Agents en quantité et de qualité, un budget alloué au déménagement et à l'installation d'un système informatique performant. Mais, nous sommes à la DGFIP, des promesses, toujours des promesses : insuffisance de personnel, qui croule sous le travail, aucun guichet, peu de budget. Bref, un service installé avec les moyens du bord.

Aussi, l'antenne du SDIF de Sarrebourg va plus loin, en s'appuyant sur la note départementale du 09/09/2024 n° 2024-25 et sur la politique interne du service. Le SIP de Sarrebourg est le point d'entrée, les agents d'assiette, qui n'ont pas eu de réelle formation sur le Foncier, doivent éviter de solliciter directement les agents du SDIF. Il a même été dit, qu'il fallait faire comme si les collègues du SDIF n'étaient pas présents dans les locaux. Ils sont donc transparents, des fantômes errants dans les couloirs du SIP. Cela tombe plutôt bien pour cette période d'Halloween.

Cela fait penser au film « *les Autres* » sorti en 2001 avec Nicole Kidman dans le rôle principal. C'est l'histoire d'une mère de famille et de ses 2 enfants, qui vont vivre des événements étranges avec des gens qui s'installent dans leur demeure. En fait, nous comprenons progressivement, que les membres de cette petite famille sont décédés, ils sont désormais des âmes perdues et que ces étrangers sont les nouveaux propriétaires de chair et de sang.



Eh bien, le parallèle est aisé. Les Agents du SDIF, **ce sont... les Autres**. Si nous sommes à l'accueil et qu'une réponse, qu'une confirmation serait nécessaire pour mieux répondre à l'utilisateur, que nenni, nous ne pouvons nous rendre dans leurs services se situant dans une bulle hermétique, car **ce sont... les Autres**. On ne doit pas passer un appel téléphonique à un collègue, puisque nous ne sommes pas sur le même plan astral, car **ce sont... les Autres**. On ne transmet les documents que par voie de dématérialisation, aucun contact, car **ce sont... les Autres**.

Nous sommes impatients de voir l'installation d'une lourde porte munie de barreaux, de pièges mortels, un pont-levis avec une herse peut-être, le couloir devenant un fleuve infernal tel le Styx et un inspecteur dans le rôle de Charon, le passeur des Morts, prenant une obole pour nous faire traverser le ténébreux couloir.

Pour conclure sur cette organisation absurde, qui n'incrimine nullement les agents du SDIF, mais plutôt l'impossibilité de communiquer entre nous, nous espérons que les autres deviennent un **NOUS**.

Encore plus d'informations sur nos sites Internet : <http://www.dgfip.cgt.fr/57/>
<http://www.financespubliques.cgt.fr/>

Bulletin d'adhésion

NOM : Prénom :
Grade :Échelon : Indice : Temps partiel :
Résidence administrative
Adresse personnelle

Sollicite mon adhésion à la section CGT Finances Publiques de la Moselle.

À....., le Signature :

Bulletin à renvoyer par courriel à cgt.ddfip57@dgfip.finances.gouv.fr